

MARC AURÈLE DE RETOUR AU PAYS La leçon algérienne !

Il aura fallu attendre près d'une décennie pour que le buste de l'empereur romain et philosophe Marcus Aurelius soit enfin restitué à l'Algérie. Une cérémonie très officielle a été organisée, à cet effet, jeudi matin, au Musée national des antiquités à Alger. Cette rencontre, placée sous haute surveillance, a permis aux nombreux présents de découvrir le buste en marbre de l'empereur dérobé le 22 décembre 1996 à Skikda. Pour l'occasion, les ministres des Affaires étrangères et de la Culture, respectivement Mourad Medelci et M^{me} Khalida Toumi, se sont félicités du retour de l'empereur dans son pays. Pour la ministre de la Culture, cet événement est vraisemblable digne d'un polar. Le vol du buste de Marc Aurèle a été qualifié par M^{me} Khalida Toumi, dans son intervention, de scénario rocambolesque. De l'acte I au X^e, la ministre de la Culture a tenu à narrer pas à pas l'intrigue policière. Usant de guillemets à plusieurs reprises, Khalida Toumi a insisté sur certains faits, touchant notamment à l'appellation du lieu du crime et sa gestion. Il ne s'agissait donc pas d'un musée à proprement dit mais beaucoup plus d'un centre culturel placé sous la tutelle de l'APC de Skikda. Pour M^{me} Khalida Toumi, «de toutes les façons, il n'est pas question de construire un bâtiment et d'y mettre des objets pour que ce soit un musée». La ministre n'en dira pas plus sur les circonstances mystérieuses qui entourent ce vol. En revanche, elle révélera que cet acte n'était pas fortuit puisque huit autres objets archéologiques ont été subtilisés en même temps de ce centre culturel. Ces disparitions n'ont jusqu'à aujourd'hui jamais été élucidées. Il s'agissait de huit bustes en marbre et pierre représentant des hommes, des femmes, des enfants et un clown. Ce qui paraît étrange, c'est le fait que les autorités locales n'aient signalé ces vols qu'à la fin du mois de janvier 1997, soit près d'un mois après. Un temps suffisant pour que les pilliers franchissant les frontières en toute impunité. Autre interrogation et non des moindres, le refus des services d'Interpol de restituer l'objet archéologique en raison de la non-conformité de la fiche signalétique et des informations aléatoires mentionnées sur le registre d'inventaire d'origine. A cela, la ministre de la Culture a déclaré que «cette affaire va nous servir de leçon». Eloquent, mais le dilemme de savoir ce que l'Algérie possède et ce dont elle a été dépossédée n'a jamais posé de problème aux gouvernements. Ainsi, déclarée fautive, la procédure qui aurait dû s'achever en juin 2004 - année où la statue est découverte lors d'une vente chez Christie's (galerie située au Rockefeller Plaza à New York) par une société britannique spécialisée dans la recherche des objets d'art - n'a finalement trouvé une issue que le 1^{er} mars de cette année. Rappelons que la vente de la pièce archéologique, identifiée grâce au numéro 811 figurant sur le socle en métal, devait se faire au bénéfice de la galerie marchande Samarqande basée à Paris. A ce propos, aucun commentaire n'a été fait par les ministres présents, en particulier sur l'itinéraire emprunté par les cambrioleurs. M. Beltroni, directeur central au ministère de la Culture, se contentera de nous rappeler la nature du gouvernement de l'époque et de nous orienter en priorité vers les services de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Affaire à suivre !

Sam H.

EN VUE D'ÉLIMINER LES POINTS NOIRS DANS LA CAPITALE Amar Ghoul exige «en urgence» une étude sur de nouvelles dessertes

Le ministre des Travaux publics Amar Ghoul, a instruit le directeur des travaux publics de wilaya d'Alger de lancer «en urgence» une étude globale pour la réalisation de toutes les dessertes possibles au niveau de la capitale en harmonie avec les grands projets du secteur réalisés ou en cours (trémies, grands axes routiers ou autoroutiers).

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Lors d'une visite d'inspection effectuée jeudi sur trois chantiers de la capitale, Amar Ghoul a précisé que ces nouvelles dessertes visent à éliminer le plus grand nombre de points noirs. D'emblée, et constatant une légère congestion

de la circulation automobile au niveau du chantier d'aménagement du carrefour d'Ain-Allah, le ministre a demandé au responsable du projet de réfléchir à la création d'une desserte directe vers Dar-El-Beida. En effet, les automobilistes devant se rendre à l'est d'Alger et venant de

Béni-Messous et Dely-Brahim sont obligés d'emprunter le nouveau pont, remonter jusqu'au giratoire de Draria avant de redescendre pour reprendre l'autoroute. Cette mesure intervient au moment où le projet d'aménagement de ce carrefour stratégique, ouvert en partie, enregistre un taux d'avancement global de 87% et dont la livraison est prévue «cet été». Sur place, Amar Ghoul a insisté sur la nécessité de mettre en place un plan de circulation pour les piétons, notamment les écoliers ainsi qu'une bonne signalisation routière pour les

automobilistes. S'agissant de l'aménagement extérieur, il est prévu la construction de deux jets d'eau et l'installation d'un système d'éclairage en couleur sur le nouveau pont. Un système que Amar Ghoul voudrait voir sur «tous les grands ouvrages d'art» nouvellement construits. Poursuivant sa visite, le ministre s'est rendu sur le chantier de l'aménagement de deux voies de la RN 36 et la liaison avec la RN numéro 11 sur 6 km.

Le projet enregistre pour sa première tranche, entre Baba-Hassen et Douéra, un taux d'avancement de 65%

pour le lot route et 90% pour le lot ouvrages d'art.

Un délai de 10 jours a été accordé à l'entreprise en charge du projet pour «achever les travaux». Les études pour la seconde tranche entre Baba-Hassen et la rocade sud ont été finalisées et le lancement des travaux «est en cours». Au niveau de la région de Bouchaoui, Amar Ghoul a annoncé la prochaine réalisation d'une voie devant relier la nouvelle trémie de Bouchaoui et Chéraga sur 2,2 km. Un axe qui va soulager la trafic automobile sur les RN 11 et 41.

L. M.

Un 16 avril au pénitencier de Bouira

La cour de justice de Bouira a décidé d'associer les professionnels de la presse pour couvrir les festivités du 16 Avril, Youm El Ilm, à l'intérieur du pénitencier de Bouira.

Présents en force à ce rendez-vous inhabituel, les journalistes ont eu l'occasion de voir de visu même partiellement, les conditions dans lesquelles évoluent nos détenus.

Au niveau de ce pénitencier en tout cas, les conditions sont dans l'ensemble bonnes. Une réelle prise en charge du détenu est perceptible et le fait est là : en décidant d'ouvrir les portes de ce pénitencier aux professionnels de la presse, les responsables chargés du secteur voulaient donner une autre image de ce qui est communément répandu à l'extérieur sur l'univers carcéral en Algérie.

«La dignité du détenu est préservée»

D'ailleurs à ce sujet, disons tout de suite que même s'il y a une surcharge, nous n'avons pas pu avoir le chiffre exact - une condition de détention sont de loin meilleures que dans la plupart des autres pénitenciers d'Algérie. Cela, nous l'avons décelé et même entendu de la bouche des détenus eux-mêmes.

En effet, après la cérémonie de remise des prix des différents concours engagés à l'occasion de cette journée du 16 avril, nous avons été autorisés à voir les détenus présents et à discuter un peu avec eux.

Au cours de ces discussions futures puisqu'elles se sont faites sous bonne escorte des différents gardes et autres agents, quelques détenus et pas des moindres, diront que les conditions de détention sont très acceptables. Parmi ces détenus, l'on pourra citer entre autres, Meziane Ighil, l'ex-entraîneur national de football ; Slimane, Mustapha, Massinissa, Boualem, Kamel et tant d'autres. Ces quelques détenus avec lesquels nous avons discuté, nous ont tous rassurés sur les conditions de détention très honorables. Meziane Ighil nous dira que la seule chose qui lui manque est cette privation de liberté, sinon pour les conditions carcérales, «on est loin de cet image que nous avons quand on est à l'extérieur. Dès qu'on y pénètre, on s'aperçoit que le détenu est respecté et sa dignité préservée et c'est l'essentiel». Là se termine la petite conversation engagée avec Meziane Ighil et d'autres détenus avec lesquels nous avons évité de parler de leurs procès ni des circonstances de leur condamnation...

«Formations diplômantes assurées»

Par ailleurs et au sujet de cette journée et avant de distribuer les prix

aux lauréats des épreuves engagées comme le football, les travaux manuels dans lesquels beaucoup de détenus ont excellé, le billard, les échecs, la prose, la poésie et le dessin ; le directeur du pénitencier a retracé les différentes activités et les formations assurées à l'intérieur de son institution.

Pour les détenus poursuivant des formations professionnelles, les encadrés sont les mêmes qui travaillent dans les CFPA et avec lesquels l'administration pénitentiaire a signé des conventions.

Au total, ils sont 159 détenus à suivre une formation pour cette année contre 18 détenus en 2004. Pour ceux qui possèdent des métiers sans qualification, une formation qualificative est assurée pour 204 détenus contre 9 en 2005 ; dans la lutte contre l'analphabétisme, 60 détenus y sont inscrits et enfin, pour des cours par correspondance, ils sont 216 détenus à s'y inscrire.

Concernant les détenus candidats aux différents concours, le directeur dira que pour cette année, 41 détenus devront passer l'examen du BEF contre 34 l'année passée où 17 l'avaient obtenu.

Là, le directeur signalera que le pénitencier de Bouira est devenu depuis l'année passée, un centre d'examen alors qu'auparavant, les détenus candidats étaient obligés d'être transférés vers d'autres centres pour y subir l'épreuve.

Pour le baccalauréat, l'année dernière, ils étaient 24 candidats libres à concourir dont deux seulement l'avaient obtenu ; alors que pour cette année, ils seront 22 candidats ; pour l'examen de l'UFC, ils seront 11 candidats contre 12 l'année dernière dont 11 étaient admis.

Enfin, le directeur appellera que pour les supports pédagogiques, le pénitencier dispose d'une bibliothèque de 2376 titres toutes filières confondues en deux langues, arabe et français.

«Un poème en tamazight primé»

Après avoir donné ces chiffres, une lettre des détenus à l'occasion du 16 avril a été lue par Mustapha ; ensuite il y a eu la distribution des prix dont on citera celui de la poésie, gagné par Slimane qui avait composé un poème dédié aux 16 et 20 avril ; et où le poète rendait hommage à Ben-Badis et Mouloud Mammeri pour leur combat libérateur mais aussi la sauvegarde de l'identité algérienne dans ses dimensions arabe, amazighe et musulmane.

D'autres prix ont été distribués primant des œuvres d'art surtout dans le dessin, les travaux manuels et les proses.

De son côté, le président de l'Association pour la promotion du sport et des sportifs, a bien voulu rendre hommage à un détenu assez particulier, à savoir Meziane Ighil qui purge une peine de trois ans, condamné dans l'affaire Khalifa en lui remettant un maillot pour tous les services rendus au sport algérien en général et au football en particulier.

«Des permissions et des libérés conditionnelles pour des dizaines de détenus»

En outre et toujours dans le cadre de la réforme pénitentiaire qui a permis aux détenus de poursuivre des formations à l'intérieur des prisons et afin d'assurer une meilleure réinsertion une fois les détenus libérés, le directeur a parlé des différentes dispositions permettant au détenu de bénéficier d'une liberté conditionnelle, d'une permission ou d'une semi-liberté après l'étude des demandes par la commission d'application des peines.

Ainsi, concernant la liberté conditionnelle, le directeur dira qu'au total, ce sont 229 dossiers qui ont été étudiés et la commission a pu accepter seulement 47 demandes depuis 2005 ; pour les permissions, 468 dossiers ont été étudiés depuis 2005 et la commission a pu valider 64 demandes de permission allant de 1 à 10 jours ; enfin, pour les semi-libertés, celles qui concernent la plupart du temps des détenus poursuivant des études à l'extérieur et qui rentrent le soir ; en 2005, ils étaient 4 détenus qui poursuivaient leurs études au CFPA à en avoir bénéficié mais, depuis la convention signée et l'encadrement qui se fait à l'intérieur du pénitencier, le chiffre est revenu à la baisse pour ne concerner qu'un seul détenu pour l'année en cours.

Concernant ces dispositions, le procureur général adjoint, présent à cette cérémonie dira que depuis l'intro-

duction de la nouvelle réforme pénitentiaire, il y a eu création de la commission d'application des peines au niveau du tribunal et dans chaque centre pénitentiaire.

Cependant, même lorsque la commission d'application des peines juge la demande du détenu concernant soit une permission soit une liberté conditionnelle, recevable, le procureur peut la rejeter en faisant appel auprès de la commission de qualification des peines qui siège au niveau du tribunal.

Toujours sur ce point, un détenu nous interpella sur le fait que ces dispositions ne concernent que les détenus pour qui il reste moins de trois ans à purger.

Et le procureur à qui nous avons demandé des explications, ce dernier nous dira que ces textes et les dispositions de loi sont destinés aux détenus qui sont sur le point d'être libérés et qui doivent de ce fait, être imprégnés du monde extérieur lors de leur libération cyclique afin de ne pas être choqués par les changements de la société qu'ils ont quittée depuis plusieurs années.

«Des commissions de suivi pour la réinsertion du prisonnier après sa libération»

Enfin, au sujet du casier judiciaire du détenu qui devient un obstacle pour tout recrutement, le procureur adjoint dira que l'administration pénitentiaire et même la justice fait un suivi du détenu même après sa libération afin de lui faciliter une meilleure réinsertion.

Mais, précisera-t-il, il faut savoir que le casier judiciaire sert avant tout à identifier un ex-détenu ayant par exemple été condamné pour malversations afin de ne pas être de nouveau recruté en tant que caissier dans une banque ou autre institution financière.

En outre, il dira que le détenu peut demander sa réhabilitation, trois ans après sa libération mais pas avant et cela fait partie de la législation adoptée à l'échelle universelle.

Yazid Yahiaoui

Des enfants de Tipasa visitent Le Soir d'Algérie

Des enfants des écoles de la wilaya de Tipasa ont visité, hier, la rédaction du *Soir d'Algérie* dans la cadre d'une sortie culturelle. La visite, selon les encadreurs de ces élèves du primaire et du moyen, est à l'initiative de l'Association algérienne de solidarité de la jeunesse (AASJ). Le but des activités de cette association, selon ses initiateurs, est «la solidarité au quotidien avec les plus jeunes et la lutte contre les fléaux sociaux qui gangrèneront la société et menacent la population des enfants et des adolescents, particulièrement fragiles».

Les quarante et un enfants qui ont visité *Le Soir d'Algérie* ont posé des questions sur la confection d'un journal, son processus de fabrication, la provenance des informations et la réalisation des photos.

R. N.